

Conditions générales de transport :

A. Pour Le Course à Course en Région Parisienne

Les tarifs *course à course* dits « **normal** » ne tiennent pas compte des caractères d'urgence de vos expéditions. Les délais de livraison, à titre indicatif, sont les suivants :

Deux roues normal : Paris à faire en 2 heures et la banlieue en 2 heures et demie.

Quatre roues normal : Paris à faire en 3 heures et la banlieue en 3 heures et demie.

Les tarifs *course à course* dits « **urgent** » tiennent compte des caractères d'urgence de vos expéditions. Les délais de livraison sont les suivants :

Deux roues urgent : Paris à faire en 1 heure et la banlieue en 1 heure et demie.

Quatre roues urgent : Paris à faire en 2 heures et la banlieue en 2 heures et demie.

Les tarifs *course à course* dits « **super urgent** » tiennent compte des caractères d'urgence exceptionnels de vos expéditions. Si les conditions de circulation le permettent (voir accord avec le dispatch) et après avoir demandé un devis, les délais de livraison sont les suivants :

Deux roues super urgent : Paris à faire en 30 ou 45 minutes et la banlieue en 1 heure.

Quatre roues super urgent : Paris à faire en 1 heure et la banlieue en 1 heure et demie.

Il sera facturé **1 unité de course supplémentaire par tranche de 10 mns** en cas d'attente ou de manutention.

Après 18h00 toutes les courses seront facturées en urgent.

Après 19h00 toutes les courses seront facturées en urgent avec une majoration de 3 unités.

Entre 20h00 et 8h00 toutes les courses seront facturées en urgent assorties d'une astreinte de 10 unités.

B. Pour Le Dédié « longues distances »

Les distances sont toujours calculées aller-retour à partir du point d'enlèvement et par l'itinéraire le plus rapide.

Une moyenne de 80km/h sera retenue comme la base de calcul votre délai de livraison, compte tenu des législations, du code de la route, du code du travail et de la convention collective nationale des transports routiers. Pour les transports trop lointains, nécessitant plus de douze heures de route, et si votre expédition nécessite que nous ne nous arrêtons pas, il vous sera demandé un forfait de **250 €** supplémentaire par jour de route pour qu'un double équipage soit affecté, compte tenu des temps de repos et des temps de conduite à respecter. Les tarifs ci-annexés incluent les frais de route tels que les frais de péage, les frais d'hôtel, mais n'incluent pas les frais de traversées ou les frais indirects tels que les taxes douanières ou autres. Ils vous seront donc facturés en sus.

Ils sont valables 7/7j et 24/24h sans majoration, sauf pour l'**attente et la manutention (30 €/heure)**.

C. Normes de transport

Les transports en **moto** ne peuvent excéder plus de **40*40*30** en volume et **5 kg**.

Les transports en **véhicule break** ne peuvent excéder plus de **1 palette EUR** en volume et **600 kg**.

Les transports en **Fourgon** ne peuvent excéder plus de **3 palettes EUR** en volume et **1.000 kg**.

Les transports en **Grand Volume** ne peuvent excéder plus de **8 palettes EUR** en volume et **1.200 kg**.

Conditions générales de vente :

Article 1-Objet :

La présente convention a pour objet la livraison par la société AD COURSES de plis ou colis dans toute la France Métropolitaine et dans toute l'Europe conformément aux instructions du client. Les transports de fonds et de liquidités sont exclus ; sont également exclus les produits dangereux dont le transport fait l'objet d'une réglementation particulière et les animaux vivants. Tout les objets de valeur devront faire l'objet d'une déclaration préalable afin qu'une assurance adaptée soit contractée. Les frais correspondant à cette assurance seront imputables au client.

La société AD COURSES se réserve le droit d'organiser de façon indépendante le trajet et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour le bon déroulement de ses prestations.

Article 2-Durée

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée. Toutefois chacune des parties pourra y mettre fin à tout moment moyennant un préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 3-Facturation

Les factures sont réputées payables au plus tard le 30^{ème} jour du mois suivant les prestations réalisées par la société AD COURSES, sauf accord préalable consigné par écrit. Tout retard de paiement entraînera une pénalité de forfaitaire de 2% par mois après une mise en demeure non suivie d'effets, outre les frais judiciaires et de recouvrement éventuels...

Pour chaque facture éditée, il sera appliqué un minimum de facturation de 13€/HT

Article 4-Responsabilité

La société AD COURSES s'engage à transporter les plis ou colis de ses clients jusqu'à leurs destinations.

La société AD COURSES s'engage à déployer tous ses efforts pour effectuer ses transports en temps convenu.

Si toutefois un horaire n'était pas respecté, la société AD COURSES s'engage à facturer au client, sur simple demande de sa part, le tarif adéquat en fonction de la durée de livraison. La gratuité de la course est acquise lorsque le délai « normal » n'est pas respecté.

Article 5-Limites de responsabilité

Le donneur d'ordre devra prendre toutes les dispositions nécessaires d'emballage, afin que le transport s'effectue dans les meilleures conditions de sécurité. La société AD COURSES ne peut transporter que des paquets ou documents propriété du client, qui doit agir pour son propre compte ou pour le compte de toute personne pour laquelle il est dûment habilité.

La responsabilité de la société AD COURSES est limitée à 23 € par kilogrammes sans pouvoir excéder 687 € par colis, sauf déclaration de valeur préalable de la part du client qui fera l'objet d'une police d'assurance particulière.

Article 6- Réclamations

Toute réclamation concernant la livraison (vol, perte, avarie...) devra faire l'objet d'une réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours qui suivent la réception du pli ou colis.

Article 7- Juridiction

Tous litiges auxquels la présente convention pourra donner lieu seront résolus par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société AD COURSES.